



PROCÈS - VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : vendredi 2 juin 2023 à 18h30 à l'Astragale

Présidence : Daniel FONTENIAUD

Présents :

Patricia BEAURENAUD - Stéphane BONARDOT - Jean-Marie COPPI - Luc BRUDER -
Christophe CAILLIET - Roland COQUARD - Jean-François GONDELLIER - Fabrice JACQUES
Michel NAGEOTTE - Christophe NOGUES - Joëlle PARISOT - Bernard PAUTONNIER -
Christian PERDU - Philippe PRUDHON - Jacques QUANTIN - Christian RENIER - Alain
RICHARD - Daniel ROLET - - Michel SORNAY - Françoise VALLET - Noël VALOT - Haithem
ZAIED

Excusés :

Daniel DURAND (*représenté par Noël VALOT*) - Laurent KLIMCZAK - Thierry MUNINGER -
Emmanuel SAILLARD - Thierry WANIART (*donne pouvoir à Christian PERDU*)

Assistent à la
séance :

Sébastien IMBERT - René FRANQUEMAGNE - Nicolas MUNNIER - Vincent SZMATULA -
Nicolas VUILLEMIN

En préambule, le Conseil d'Administration :

- Adresse ses condoléances
 - o À Jawad BELAÏNOUSSI, salarié du District du DOUBS-TERRITOIRE de Belfort et membre de la Commission Régionale de Tous les Football et Sport Santé, suite au décès de sa maman
 - o À la famille et aux proches de Bernard ELLUL, Délégué de la Ligue
- Félicite :
 - o Alexandra COLIN, désignée meilleure arbitre de D1 Arkema
 - o Hicham ZAKRANI, désigné meilleur arbitre assistant de Ligue 1
 - o Peggy SEURAT, présente dans le staff de l'équipe de France U17F championne d'Europe en Estonie ce mois-ci.

1 – APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

- **Réunion du Bureau du 5 avril 2023, publié sur le site Internet de la Ligue le 5 mai 2023**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité
- **Réunion du Conseil d'Administration du 21 avril 2023, publié sur le site Internet de la Ligue le 23 mai 2023**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité
- **Réunion du Bureau du 16 mai 2023, publié sur le site Internet de la Ligue le 30 mai 2023**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité
- **Réunion du Conseil d'Administration du 31 mai 2023, publié sur le site Internet de la Ligue le 1^{er} juin 2023**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 – CAMPAGNE LICENCES 2023/24

- Nicolas MUNNIER présente les éléments de la campagne Licences 2023-2024 qui devrait débiter en principe le 7 juin prochain (**Annexe 1**).

3 – CONSULTATION ÉQUIPEMENTIER LIGUE

- La Ligue est sous contrat avec INTERSPORT depuis la saison 2017/2018. Le contrat initial, triennal, a été prorogé à deux reprises. Le contrat se termine le 30 juin 2023.
- Une consultation a été diffusée le 7 mars dernier avec une date limite de remise des offres au 31 mars 2023. Une étude détaillée des propositions a été réalisée dont la synthèse est présentée ce jour par Alain RICHARD et Nicolas MUNNIER.

A l'issue, le Conseil d'Administration décide à la majorité (2 *abstentions*) de retenir l'offre d'« **Intersport** » en tant qu'Équipementier de la Ligue pour la période courant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026.

4 – COMMERCIALISATION DE L'ASTRAGALE- SAISON 2022/23

- Jean-François GONDELLIER et Christian PERDU rappellent le contexte et les enjeux de la Commercialisation du site de l'Astragale.
- Nicolas MUNNIER présente le point d'étape de la Commercialisation de l'Astragale pour la saison 2022-2023.

5 – COMPÉTITIONS

5.1. RÉFORME DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX FÉMININS

- Dans le cadre du développement du Football Féminin et de la progression de la catégorie U18 en particulier et du suivi générationnel, il est nécessaire d'apporter des modifications au niveau des admissions dans les compétitions régionales féminines de la Ligue.
- Après échanges présentation du dossier par Nicolas VUILLEMIN et Michel NAGEOTTE,

Le Conseil d'Administration valide à la majorité (1 *vote « contre »*) les principes de réformes des championnats régionaux Féminins (**Annexe 2**).

5.2. RÉFORME DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX FUTSAL

- Dans une volonté d'harmonie avec le niveau national et dans le but d'avoir une R1 Futsal compétitive avec des chances de montée, il est proposé une évolution des championnats R1 et R2 Futsal. Après une large consultation des clubs et un travail collaboratif organisée par la Commission Régionale Sportive a proposé une nouvelle organisation des compétitions.
- Une présentation du dossier par Nicolas VUILLEMIN,

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les principes de réformes des championnats régionaux de Futsal (**Annexe 3**).

5.3. CALENDRIER DES COMPÉTITIONS SENIORS ET U18 FÉMININES – SAISON 2023/24

- Michel NAGEOTTE présente le projet de Calendrier des Compétitions Seniors et U18 Féminines pour la saison 2023-2024.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ce calendrier (**Annexe 4**).

Le Conseil d'Administration valide également à la majorité (*1 abstention*) pour la saison 2023/24 l'équipe de D3 Féminine de la Ligue à la Coupe Bourgogne-Franche-Comté.

6 - JURIDIQUE : STATUT DE L'ARBITRAGE

- A la suite de la réforme du Statut de l'Arbitrage qui a été voté le 11 décembre 2021 par l'AG Fédérale, un groupe de travail a été mis en place au sein de la Ligue pour adapter les règlements régionaux. Après présentation des propositions du groupe de travail par Jean-Marie COPPI (**Annexe 5**), le Conseil d'Administration se prononce point par point sur ces évolutions.
 - Arbitre de Clubs : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
 - Accompagnement des Très jeunes Arbitres : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
 - Obligations des Nouveaux Arbitres : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition.
 - Droit de Mutation : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition Sur la deuxième mutation, 100 € au club, 125 € au District et 125 € à la Ligue. Sur les suivantes mutations : 175 € au District et 175 € à la Ligue.
 - Calcul de la Mutualisation : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
 - Jeunes Arbitres (distinction Majeurs / Mineurs) : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
 - Date limite de candidatures à la FIA : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition.
 - Comptabilisation des Matches des accompagnateurs : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
 - Référent en Arbitrage : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
 - Honorariat / Médailles : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition.

Jean-Marie COPPI fait part aux membres du Conseil d'Administration de l'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage de la FFF qui prévoit que « *les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires* ».

- Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité que :
 - Pour la saison 2023/2024, le nombre minimum de matchs à diriger est de 20 pour les arbitres seniors et « *jeunes arbitres* » et de 10 pour les « *très jeunes arbitres* ». Les règles de mutualisation s'appliqueront comme précisé dans l'article 33 des Règlements de la Ligue.
 - Pour les arbitres nouvellement nommés pendant la saison 2023/2024, avant le 31 décembre, le nombre minimum de rencontres à diriger sera de 10, et avant le 15 avril, le nombre minimum de rencontres à diriger sera de 3.
 - Par ailleurs, conformément à l'article 48.3 du statut de l'arbitrage de la FFF qui stipule que « la date limite du dépôt de candidatures est laissée à l'initiative des Ligues ».
- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité que :
 - La date limite de dépôt des candidatures arbitres est fixée 7 jours avant le début de chaque formation initiale d'arbitrage de la saison 2023/2024.

7 - FINANCES

7.1. DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2023/24

- Christian PERDU présente les modifications relatives aux dispositions financières pour la saison 2023-2024 (**Annexe 6**).

Le Conseil d'Administration valide à la majorité (2 *abstentions*) ces propositions.

7.2. SECTIONS SPORTIVES - SAISON 2023/24

- Daniel FONTENIAUD présente la proposition de répartition des aides aux sections sportives pour la saison 2022-2023

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité cette proposition.

Il est demandé aux Présidents de District de confirmer le destinataire de ces subventions (*club ou établissement scolaire*). Ces subventions seront versées dans le courant du mois de juin 2023.

8 - CANDIDATURES LABEL JEUNES

- Suite à la Commission Régionale de Labellisation du 30 mai dernier, Christophe NOGUES présente la liste des clubs proposés à la Labellisation (*Label Jeunes Crédit Agricole, Label Féminin Crédit Agricole et Label Futsal Crédit Agricole*) (**Annexe 7**).

Le Conseil d'Administration valide à cette proposition pour transmission à la LFA, pour décision définitive d'attribution des Labels par la Bureau Exécutif de la LFA (BELFA).

Cependant, le Conseil d'Administration a dû étudier et s'est exprimé de la façon suivante sur 6 dossiers :

- COSNE-SUR-LOIRE : vote à la majorité (2 votes « *contre* » et 5 *abstentions*),
- CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR : vote à la majorité (1 *abstention*),
- DIJON USC : vote à la majorité (2 votes « *contre* » et 7 *abstentions*),
- MÂCON FC : vote à la majorité (1 vote « *contre* » et 4 *abstentions*),
- AVALLON FCO : vote à la majorité (5 votes « *contre* » et 9 *abstentions*),
- GJ PAYS RUDIPONTAIN : vote favorable à l'unanimité mais pour un passage en Label Jeunes Espoirs.

9 –BILAN FINALE RÉGIONALE FESTIVAL U13

- Christophe NOGUES dresse le bilan de la Finale Régionale du Festival U13 qui s'est tenue sur le site de l'ASTRAGALE le 13 mai dernier. Cette manifestation fut un réel succès pour la première organisation sur le site de l'Astragale qui a permis de faire découvrir à un large public, dont les 32 clubs participants, le nouveau siège de la Ligue. Les membres du Conseil d'Administration félicitent les deux équipes du DIJON FCO féminine et masculine qualifiées pour la finale nationale à CAPBRETON (40).

10 - QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du Conseil d'Administration : le mardi 20 juin 2023, à 18h30, par visioconférence

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI